



Je suis propriétaire en procédure d'expulsion pour non paiement d

Par **mi56**, le **27/02/2015 à 11:50**

Bonjour,

Je suis en procédure pour expulsions avec mes locataires qui me doivent 5200e de loyers et de chèques. Dont 1000e de chèques de caution et 2800e de rachats de meubles. Ces chèques me sont revenus impayés de la banque qu'ils ont déclarés en perte et fausse signature qui ne correspond pas à celle du bail. Je voudrais savoir si je peux résilier le bail avant son terme pour l'habiter moi même en résidence principale, n'ayant pas de quoi me reloger car ils ne paient pas leur loyer régulièrement c'est mon seul revenu, j'ai 63ans et j'ai dû revenir chez ma mère qui en a 85. N'ayant pas eu de caution est ce aussi un motif d'expulsion?

Ceux-ci sont également en procédure avec d'autres à qui ils ont fait des chèques sans provisions, lui a également des antécédents de justice. J'ai retrouvé leurs anciens propriétaires qui ont témoigné pour ma procédure comme quoi ils ont dégradé complètement leur maison, volé le mobilier de cuisine aménagée, des chauffages, et jamais payé régulièrement leur loyer.

Ca n'inscite pas à louer, que de gens malhonnêtes c'est bien la première fois et la dernière!!!!!!

Merci

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **27/02/2015 à 14:41**

Ca n'inscite pas à louer, que de gens malhonnêtes c'est bien la première fois et la dernière!!!!!!

ne faites pas de leur cas une généralité !! il y a plus de locations qui se passent bien que l'inverse !

Par **mi56**, le **27/02/2015 à 15:23**

merci, j'espère bien.....

Par **mi56**, le **14/03/2015** à **08:13**

BONJOUR

Je ne ferai pas de publicité pour ce site!!!!

MERCI

Par **mi56**, le **14/03/2015** à **08:25**

BONJOUR

Je ne ferai pas de publicité pour ce site!!!!

BONJOUR,grenouille

Vous n'avez pas regarder l'emission l'autre soir à la télévision sur les locataires il y a quand même 40% de mauvais locataires qui ne paient pas leur loyer si ce n'est pas de la malhonnêteté !! lorsque l'on va faire ses courses il faut bien les payer sinon c'est du vol donc de la malhonnêteté.

MERCI

MERCI

Par **domat**, le **14/03/2015** à **10:46**

bjr,

par principe un forum n'a besoin de publicité.

pour en revenir aux relations bailleurs-locataires, il est clair que la loi de 1989 protège plus les locataires que les bailleurs et qu'en cas de loyers impayés, le délai pour faire expulser un locataire se compte en années et coûte de l'argent en procédures.

ce qui explique le nombre de logements vides qui ne sont plus proposés à la location et donc fait augmenter le prix des loyers.

cdt

Par **mi56**, le **01/04/2015** à **19:23**

bjr,

Je comprends très bien que les gens ne veulent plus louer leur logement effectivement je les encourage vivement dans ce sens ou sinon ne pas hésiter à mettre leur loyer au plus cher afin de faire une sélection.

Tout comme bcp de gens dans mon entourage, nous préférons laisser nos logements vides plutôt qu'avoir à faire à de mauvaises crapules !!!!!!!
cdt

Par **HOODIA**, le **03/04/2015** à **08:03**

Bonjour,

La location devient un gros problème et je comprends aussi le raz le bol des bailleurs.....

Un mois de préavis et souvent un logement en mauvais état à l'EDL de sortie ,bref lorsqu'on fait le bilan une grosse fatigue !

Par **mi56**, le **03/04/2015** à **10:56**

Bonjour,

Ravie Hoodia que vous soyez de mon avis quand on voit que certains donnent raisons aux mauvais locataires qui ne paient pas leur loyer et en plus avoir des frais honnêtes de procédure, évidemment retrouver le logement en très mauvais état, logique si on est malhonnête aucun scrupule ni respect. Alors que moi à 63ans c'est mon seul revenu j'ai dû revenir habiter chez ma mère! Beaucoup de souci cette procédure dure depuis un an!

Par **mi56**, le **04/04/2015** à **10:02**

bjr

Finalement je n'ai pas de réponse à mes questions ?

en ce qui concerne la politesse je la connais parfaitement!!!!

je pensais que ce site répondait aux questions juridiques!!!!!! cdt